



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CONCOURS D'ACCÈS AU GRADE DE COLONEL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

INTERNE

GUIDE DE REMPLISSAGE

POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)

LE DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE N'EST PAS NOTÉ. LE DOSSIER RAEP N'ENTRAINE PAS UNE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE).

LE DOSSIER RAEP, ETABLI EN VUE DE L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION, EST A COMPLETER ET A IMPRIMER (+ UN EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE CANDIDAT) ET A ENVOYER, EXCLUSIVEMENT PAR COURRIER, A LA SECTION CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS DE LA DGSCGC, A UNE DATE FIXEE DANS L'ARRETE D'OUVERTURE DES CONCOURS.

RAPPEL : LA DECLARATION SUR L'HONNEUR ET LE VISA DE L'AUTORITE COMPETENTE (CONCOURS INTERNE SEULEMENT) SONT A ENVOYER EN UN SEUL EXEMPLAIRE ET NE DOIVENT PAS ÊTRE AGRAFES AU DOSSIER RAEP

VOTRE ENVOI DEVRA ETRE ACCOMPAGNE D'UNE PHOTO D'IDENTITE RECENTE SUR LAQUELLE VOUS INDIQUEREZ, AU VERSO, VOTRE NOM ET VOTRE PRENOM.

POUR PERMETTRE UNE MEILLEURE LISIBILITE DE VOTRE DOSSIER RAEP PAR LE JURY, IL VOUS EST RECOMMANDE DE LE COMPLETER EN LIGNE ET DE L'IMPRIMER.

LIRE TRES ATTENTIVEMENT L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS CI-APRES,
AVANT DE COMMENCER LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER RAEP.

La loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a ouvert la possibilité de prendre en compte l'expérience professionnelle dans les concours de la fonction publique territoriale. Le dossier réalisé à cet effet permet aux candidats de valoriser l'expérience professionnelle acquise dans l'exercice de leurs fonctions au sein d'une administration, d'un service déconcentré, d'un établissement public, d'une collectivité territoriale, ainsi que celle acquise en qualité de salarié d'une entreprise, de responsable d'une association ou d'élus d'une collectivité territoriale.

L'épreuve d'admission du concours interne consiste en un entretien avec le jury. Cet entretien vise à apprécier les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ainsi que sur des questions relatives aux connaissances administratives générales (durée : trente minutes ; coefficient 5).

La constitution par chaque candidat d'un dossier REP doit permettre au jury du concours d'identifier, lors de l'entretien, la nature précise de son activité professionnelle passée et des compétences qu'il a développées à ce titre. Dans la logique du concours, cet entretien permet de comparer les candidats entre eux sur une base de critères communs.

Ce dossier n'est pas noté mais le candidat devra porter un soin particulier à son élaboration car l'évaluation des acquis de l'expérience doit permettre au jury de vérifier que le candidat dispose des capacités à exercer les fonctions mais également de départager les candidats. Les jurys déplorant très souvent une uniformité des dossiers, il importe que chaque candidat produise un dossier personnalisé permettant de distinguer ses mérites.

Votre dossier devra donc comporter des informations suffisamment précises pour permettre au jury de faire le lien entre votre activité et le ou les emplois-références qui lui correspondent dans le répertoire des métiers de la fonction publique territoriale.

► Le répertoire des métiers de la fonction publique territoriale est consultable sur le site internet du Centre national de la fonction publique territoriale :

<http://www.cnfpt.fr/evoluer/metiers-fonction-publique-territoriale/repertoire-metiers?gl=ODUwMGE2Y2I>

RUBRIQUES DU DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)

Concours d'accès au grade de colonel de sapeurs-pompiers professionnels
(Interne)

AFIN DE PERMETTRE UNE MEILLEURE LISIBILITE DE VOTRE DOSSIER "RAEP" PAR LES MEMBRES DU JURY, IL VOUS EST RECOMMANDE DE COMPLETER VOTRE DOSSIER EN LIGNE ET DE LE TRANSMETTRE PAR MAIL

DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour vous inscrire au concours interne, vous devez justifier de **quatre années** de services publics effectifs à la date de clôture des inscriptions au concours.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Numéro de dossier d'inscription

Numéro de dossier qui vous est attribué lors de votre inscription et que vous trouverez sur l'accusé de réception de votre inscription.

NOM DE FAMILLE : en MAJUSCULE

NOM D'USAGE OU DE FEMME MARIEE : en MAJUSCULE

PRENOM :

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE/PROFESSIONNELLE ACTUELLE

- Vous êtes : un **fonctionnaire** ou **agent non titulaire de droit public**
- Vous exercez votre activité dans la fonction publique : d'**État**, **hospitalière** ou **territoriale**.

① Pour les fonctionnaires

- Précisez : titulaire ou stagiaire
- Corps/cadre d'emploi/grade : **indiquez l'intitulé exact**.
- Catégorie : A, B ou C

② Pour les agents non titulaires de droit public

- type et catégorie d'emploi : précisez le niveau par référence aux catégories statutaires.
- l'**administration d'affectation** (le ministère/la collectivité territoriale ou l'établissement)
- la direction/le service/l'établissement d'affectation

VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Les acquis de l'expérience professionnelle d'un candidat doivent être entendus comme l'ensemble des connaissances, compétences et aptitudes professionnelles qu'il a acquies :

- dans l'exercice d'une activité au sein des administrations mentionnées à l'article 2 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en France, dans un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ou dans un Etat autre que ceux mentionnés ci-dessus.

Présentez votre expérience professionnelle dans le tableau (pages 6 à 10) :

- vos fonctions actuelles,
- vos fonctions antérieures (de la plus récente à la plus ancienne),
- tous les emplois que vous avez tenus ainsi que les fonctions bénévoles ou toute autre activité que vous souhaitez porter à la connaissance du jury (participation à des groupes de travail, à des instances représentatives, tutorat, démarche autodidacte, activités associatives, séjours linguistiques, expérience sociale, volontariats...).

☛ Si vous n'avez pas assez de place sur le formulaire pour enrichir chacune de vos 4 expériences, n'hésitez pas à ajouter des pages dactylographiées.

PERIODE	*****	STATUT
<p><u>Format date :</u> JJ/MM/AAAA</p>		<p>Activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - salarié, - bénévole, - mandats électifs, - fonctionnaire (titulaire, stagiaire ou non titulaire) ou assimilé, - autre (précisez : artisan, profession libérale, ...)

CATEGORIE/ CORPS/ CADRE D'EMPLOIS	DOMAINE FONCTIONNEL EMPLOI/FONCTION
<ul style="list-style-type: none"> - catégorie : A, B, C - Corps ou cadre d'emplois 	<ul style="list-style-type: none"> - domaines fonctionnels du répertoire des métiers de la fonction publique territoriale* - emplois référence du répertoire des métiers de la fonction publique territoriale* - fonction : fiche de poste

(*) Le répertoire couvre l'ensemble des activités des agents de la fonction publique territoriale, cependant il est possible que les fonctions d'un candidat présentent des spécificités de sorte qu'aucun métier listé ne lui corresponde vraiment. Dans ce cas, il est conseillé au candidat d'indiquer le métier le plus approchant, en apportant des éléments de précisions complémentaires.

PRINCIPALES ACTIVITES ET/OU TRAVAUX REALISES
Décrivez vos activités en vous appuyant sur votre fiche de poste et sur la fiche « emploi » du répertoire des métiers de la fonction publique territoriale ou sur celle du répertoire de votre ministère/établissement. Listez vos travaux. (*)

PRINCIPALES COMPETENCES (*) DEVELOPPEES DANS CETTE ACTIVITE
Décrivez vos activités en vous appuyant sur votre fiche de poste et sur la fiche « emploi » du répertoire des métiers de la fonction publique territoriale ou sur celle du répertoire de votre ministère/établissement.

- Le tableau devra comporter des informations suffisamment précises pour que le jury puisse faire le lien entre votre activité et l'emploi-référence ou l'emploi type correspondant respectivement au répertoire des métiers de la fonction publique territoriale ou au répertoire propre à un ministère ou un établissement.

(*) Le répertoire couvre l'ensemble des activités des agents de la fonction publique territoriale, cependant il est possible que les fonctions d'un candidat présentent des spécificités de sorte qu'aucun métier listé ne lui corresponde vraiment. Dans ce cas, il est conseillé au candidat d'indiquer le métier le plus approchant, en apportant des éléments de précisions complémentaires.

- Actions de formation en lien avec vos compétences et/ou votre projet professionnel : **apprentissage, formations professionnelles civiles et militaires, stages (y compris ceux effectués pendant la durée des études ou en école), congés de formation, etc...** d'une durée supérieure à deux jours.

- Soulignez les intitulés de formation qui vous semblent être en rapport avec l'expérience professionnelle recherchée.

PERIODE	DUREE	*****
<u>Format date :</u> JJ/MM/AAAA	- nb de jours (j), - ou nb de semaines (s), - ou nb de mois (m)	

► Vous pourrez, si vous le souhaitez, joindre une attestation de formation, une attestation de stage ou un certificat de travail pour une expérience professionnelle égale ou supérieure à un an qu'il vous paraît particulièrement important de présenter (cf. partie «Annexes» du dossier page 14).

PRESENTATION D'UNE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE MARQUANTE (PAGE 12)

Vous détaillerez en deux pages dactylographiées maximum, une expérience ou une réalisation professionnelle permettant de valoriser votre parcours et vos compétences.

LES ACQUIS DE VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE AU REGARD DES PERSPECTIVES DE CARRIERE (PAGE 13)

► Vous indiquerez, en une page dactylographiée maximum, les éléments qui constituent, selon vous, les acquis de votre expérience professionnelle et préciserez vos motivations pour exercer l'un des emplois d'affectation du concours d'accès au grade de colonel de sapeurs-pompiers professionnels.

Tableau récapitulatif des documents à joindre à votre dossier :

Photo d'identité

récente avec prénom et nom au verso

**

Déclaration sur l'honneur

Fiche qui atteste de la conformité du dossier que vous remettez au service organisateur dans le cadre de l'épreuve RAEP

et

Visa de l'autorité compétente

à faire viser par votre actuel chef de bureau/service

Ces deux documents qui sont destinés à la section concours et examens professionnels de la DGSCGC

ne seront pas communiqués au jury

(FICHES A TRANSMETTRE PAR MAIL)

**